

CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 25 JUIN 2015

9/1 - TARIFICATION DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE LA BIBLIOTHÈQUE

1) Tarification de l'école de musique

La tarification appliquée aux différents services proposés par l'école de musique repose sur un système de tarification décliné suivant le cycle de formation et reposant sur la référence « Quotient Familial » (QF).

Dans ce cadre, 7 tranches de tarifs, basées sur les QF, ont été définies. Il y a lieu également de préciser la situation d'exception des « non Monsois » qui, quel que soit leur QF, doivent s'acquitter des tarifs de la tranche 7.

Ces bases et principes servent donc de référence à la modulation de tarifs pour les différents cycles d'enseignements. Chacun de ces cycles est caractérisé par un volume horaire d'enseignement qui augmente au fur et mesure de la formation. L'enseignement évolue également d'une pratique collective vers une individualisation plus importante tout au long des cursus proposés par l'école de musique.

Afin de prendre en compte les coûts élevés engendrés par ces enseignements artistiques, il est proposé une réévaluation de la tarification de l'école de musique.

Cela conduit à la proposition suivante, à mettre en œuvre pour la tarification des frais pédagogiques dès la rentrée scolaire 2015.

Tranches	Quotient Familial	Tarifs cycle d'éveil	Tarifs cycle 1
T 1	0 à 500	30 €	50 €
T 2	501 à 750	40 €	70 €
T 3	751 à 1000	50 €	90 €
T 4	1001 à 1500	60 €	110 €
T 5	1501 à 2000	75 €	130 €
T 6	2001 à 2500	85 €	150 €
T 7	> 2500	100 €	170 €

Tranches	Quotient Familial	Tarifs cycle 2	Tarifs cycle 3
T 1	0 à 500	60 €	70 €
T 2	501 à 750	80 €	90 €
T 3	751 à 1000	100 €	110 €
T 4	1001 à 1500	120 €	130 €
T 5	1501 à 2000	150 €	160 €
T 6	2001 à 2500	180 €	190 €
T 7	> 2500	210 €	220 €

Les frais d'inscription (prise en compte du dossier, inscription sur les listes de classes) sont dus dès la remise du dossier d'inscription (25 € par famille). Ils s'appliquent dès qu'un élève de la famille bénéficie d'une place au sein de l'école de musique.

Les « ateliers » (musique de chambre, ensembles instrumentaux, atelier Jazz) gardent le même mode de tarification : ils sont inclus dans le coût du cycle où l'élève est inscrit, ou facturés 80 € annuels quelle que soit la tranche, si l'élève n'est plus inscrit dans un cycle de formation.

La pratique d'un instrument supplémentaire est calculée sur la base de 80 % du tarif de la pratique du premier instrument.

## 2) Tarification de la bibliothèque

Les tarifs actuels d'inscription à la bibliothèque avaient été fixés lors de la séance du conseil municipal du 4 décembre 2003. Ils n'ont pas été modifiés depuis cette date et il est proposé de réévaluer ces tarifs de la façon suivante :

Adhérents monsois de moins de 14 ans : 3 €

Adhérents monsois de 14 à 17 ans : 5 €

Adhérents monsois de plus de 18 ans : 8 €

Adhérents extérieurs : 15 €

Tarif réduit accessible aux bénéficiaires du RSA et aux étudiants de moins de 26 ans : 5 €

Les tarifs sont proposés pour une adhésion individuelle annuelle, renouvelable à la date anniversaire.

En conséquence, il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter la nouvelle grille de tarifs de l'école de musique et les nouveaux principes tarifaires à partir de la rentrée scolaire 2015/2016 et d'appliquer les nouveaux tarifs de la bibliothèque à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015.